

Questions orales

elles la protection nécessaire contre les substances dangereuses? Je lui rappelle que le tribunal n'a pas contesté que la fumée des autres constituait une substance dangereuse. Le nouveau Code canadien du travail donnera-t-il la protection nécessaire?

Des voix: Bravo!

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, toutes les modifications apportées au Code canadien du travail constituent évidemment des améliorations.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LES CURRICULUM VITAE DES PERSONNES NOMMÉES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Justice que je m'adresse. Pourrait-il nous dire pourquoi, avant de les soumettre aux parlementaires pour enquête, ses fonctionnaires ont retouché sept des vingt-huit curriculum vitae de candidats désireux de faire partie de la Commission canadienne des droits de la personne, afin d'en faire disparaître toute allusion au parti progressiste conservateur?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je sais gré à la députée de sa question. J'attends depuis plus d'une semaine l'occasion de pouvoir dire ce qui en est et d'affirmer que cette allégation est tout à fait fausse.

Il y eu une semaine jeudi dernier, alors que je participais à Toronto à la conférence constitutionnelle des autochtones, la députée a prétendu que j'expurgeais les documents et que je m'ingérais dans le travail du comité. Après avoir formulé cette allégation, elle a téléphoné à mon bureau pour demander un exemplaire des curriculum vitae qui se trouvaient dans notre dossier. Mes collaborateurs m'ont affirmé qu'ils les lui ont communiqués immédiatement. Comme cette allégation est absolument sans fondement, je l'inviterais à la retirer.

LA PRÉTENDUE DEMANDE FAITE À UN FONCTIONNAIRE DE LA COMMISSION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le ministre pourrait-il confirmer pourquoi, avant que je soulève cette question au comité, M. Michael Glynn, directeur de la Commission canadienne des droits de la personne, a reçu de son adjoint législatif instructions d'envoyer des exemplaires des curriculum vitae qui, à ce moment-là, faisaient état d'attaches progressistes conservatrices, non pas au comité, comme on l'avait demandé tout d'abord, mais au bureau de M. Hnatyshyn? Pour reprendre l'expression de l'adjoint législatif, «Aucun curriculum vitae ne doit être communiqué sans que le ministre l'ait lui-même examiné». Entretemps, les allusions au parti progressiste conservateur se sont perdues en chemin.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je n'accepte pas cette version des faits. Lorsque la députée et un autre collègue se sont adressés à mon bureau pour obtenir ces documents, mes collaborateurs leur en ont fait parvenir des exemplaires directement. Mon bureau a appelé la Commission pour savoir quels documents elle avait

en sa possession. La Commission a envoyé des exemplaires qui sont arrivés peu après que l'autre document eut été envoyé à la députée.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PERTES D'EMPLOIS PRÉVUES DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE EN ALBERTA

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) qui sait parfaitement dans quelle situation précaire se trouve l'Alberta. Or la semaine dernière, son homologue provincial chargé de la main-d'oeuvre a divulgué un rapport révélant que, selon les prévisions de son gouvernement, quelque 55 000 Albertains perdront leur emploi d'ici à un an. D'après le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, ces chiffres sont alarmistes. Mais voici ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse): fait-il confiance au gouvernement de l'Alberta en ce qui concerne ses prévisions en matière de chômage, ou préfère-t-il épauler son homologue fédéral?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne crois pas que nous devons faire un concours d'analyses du nombre de personnes qui sont en difficultés économiques personnelles dues à une situation internationale dans le domaine de l'énergie. La situation en Alberta est catastrophique, c'est une situation déplorable. Il est de la responsabilité du gouvernement du Canada et du gouvernement d'Alberta de tout faire en leur possible pour améliorer cette situation, et c'est ce que nous faisons.

• (1450)

[Traduction]

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre qualifie la situation de catastrophique. Pourtant, il y a deux semaines, il a refusé d'intervenir en faveur des petits producteurs et des petites entreprises de prospérité de la province. Compte tenu des nouvelles données révélant que 55 000 personnes perdront leur emploi en Alberta d'ici un an, n'acceptera-t-il pas maintenant d'intervenir et d'accorder l'aide nécessaire aux petites sociétés?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, une situation catastrophique demande une réponse à la situation et non pas n'importe quelle sorte de réponse.

Depuis quelques mois, diverses associations en Alberta, comme partout ailleurs au Canada, les gouvernements provinciaux, travaillent à l'élaboration de politiques. Ce n'est pas parce que nous avons refusé une solution à un problème général que le gouvernement est insensible. Au contraire, cette solution nous apparaissait inappropriée pour les personnes en cause et voilà pourquoi nous sommes à la recherche de meilleures solutions.